

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le 31 janvier à 17h 30, le conseil municipal de la commune de Frayssinet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LOUBIERES, Maire.

Date de convocation : 24/01/2020

Présents : MM LOUBIERES Catherine, YOUS Chérif, LUGAN Patrick, SAINT MARTIN Claude, MILHAU Monique, RENOU Dorothée

Pocurations de Josiane COULON à Patrick LUGAN, de Robert CAMPANA à Catherine LOUBIERES

Absents : Rémy LACARRIERE, Pascal BRACHET

Secrétaire de séance : Dorothée RENOU

Le Conseil Municipal vote à la majorité le procès verbal de la réunion du 3 janvier 2020.

N°2020-04

OBJET : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI

Pour rappel le syndicat mixte AGEDI a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de sa séance du 4 décembre 2019, le syndicat AGEDI sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du syndicat mixte AGEDI, joints en annexe
- Approuve le passage de syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert
- Approuve la modification de l'objet du syndicat
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du syndicat informatique AGEDI .

N°2020-05

OBJET : VENTE PARCELLE DE TERRAIN A Mme ELISABETH BORNIER

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain à « Roubinet » d'une superficie de 180 m² cadastrée section B n°149, appartenant aux habitants

du hameau, par Mme Elisabeth Bornier. Il avait été décidé lors de la dernière réunion de lui vendre ce terrain 3, 50€ du mètre carré soit 630 euros.

Mme Bornier a accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité sur le principe de cette vente, mais auparavant les habitants du hameau seront consultés, sous forme d'une mini élection : seules les personnes inscrites sur la liste électorale de FRAYSSINET auront la possibilité de voter.

Cette consultation sera organisée par la Préfecture du LOT. Madame le Maire est chargée de mettre en œuvre la procédure.

A l'issue de l'élection le conseil municipal sera convoqué de nouveau pour entériner la vente.

Enfin, il est décidé que le prix de vente de cette parcelle fixé à 630€ sera affecté à la restauration du four de « Roubinet ».

QUESTIONS DIVERSES

- Désherbage bibliothèque : des livres seront mis à disposition des habitants de la commune. Ils pourront prendre tous ceux qui les intéressent. Les livres restants seront donnés à EMMAUS.
- Devis BRACHET Pascal pour élagage de 9 tilleuls à l'entrée du village. Il est décidé d'en faire 5.
- Changement de la tondeuse débroussailleuse : il a été fait un devis de 1350€ TTC chez RURAL MASTER. Mr SAINT MARTIN se charge d'en faire faire un second pour comparaison.
- Madame le Maire donne le résultat de l'affaire ANTOMARCHI